

## Luminus Comfy Gaz

(janvier 2023)

Conditions particulières : (GC0C2.0)

Consommateurs : **résidentiels**



Tarif : **fixe**

Durée du contrat : **indéterminée**

**La TVA sur le gaz est temporairement à 6 %. Plus d'informations sur [www.luminus.be/mesures-gouvernementales](http://www.luminus.be/mesures-gouvernementales).**

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh et des raccordements au réseau de gaz naturel basse pression avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

### VOS AVANTAGES :

 Confort	 Sécurité	 Avantage
Un contrat à durée indéterminée.	Un prix fixe pendant au moins 1 an.	Tarif avantageux pour l'entretien de votre chaudière au gaz.

### SERVICES INCLUS :

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

### VOS PROMOS :

#### Promo entretien chaudière

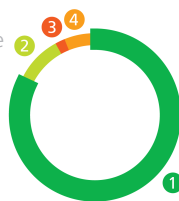
L'entretien obligatoire prévu par la loi de votre chaudière au gaz pour 69,95 EUR TVA de 6 % incluse.  
(\* )

Plus d'infos sur [luminus.be](http://luminus.be)

## € TARIFS :

### Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 6%



#### 1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA incl.)<sup>21</sup> :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	14,09
Redevance fixe (€/an)	42,40

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

<sup>2</sup> Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la livraison. Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

(\* ) Cet avantage est valable pour l'entretien périodique de votre chaudière de chauffage central au gaz. L'entretien couvre au minimum ce qui est prévu à la date du présent accord dans la législation régionale comme étant un entretien périodique. Cet avantage est accordé tous les deux ans si le paiement est effectué à temps et le premier entretien est accordé au plus tard six mois après la date de début. Le lien de réservation sera envoyé par e-mail. Le paiement doit être effectué en ligne au moment de la prise de rendez-vous. L'entretien n'est effectué que les jours ouvrables, pendant les heures normales de bureau, du 1er mars au 30 septembre inclus. Cet avantage n'est pas cumulable avec d'autres services Luminus en rapport avec votre chaudière de chauffage central. En cas de déménagement, cette réduction est uniquement valable si vous emportez votre contrat actuel à votre nouvelle adresse. Les informations et les conditions sur [luminus.be/promo-entretien](http://luminus.be/promo-entretien).

## 2 Coûts d'utilisation des réseaux :

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données / Activité de mesure et de comptage (€/an)
		Petite consommation <= 5.000 kWh		Consommation moyenne > 5.000 et <= 150.000 kWh		Grande consommation > 150.000 kWh			
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)		
FL	Fluvius (Gaselwest)	1,99	13,76	1,05	60,61	0,70	591,67	0,1526	13,39
	Fluvius (Imewo)	2,26	15,66	0,81	87,82	0,58	433,66	0,1526	13,39
	Fluvius (Intergem)	1,76	12,02	0,83	58,06	0,56	467,15	0,1526	13,39
	Fluvius (Iveka)	1,80	12,46	0,71	66,92	0,48	418,25	0,1526	13,39
	Fluvius (Iverlek)	1,91	13,22	0,85	65,90	0,57	493,93	0,1526	13,39
	Fluvius (Sibelgas)	1,92	13,02	0,73	72,23	0,67	159,74	0,1526	13,39
	Fluvius Antwerpen	2,22	15,19	0,62	94,95	0,43	379,82	0,1526	13,39
	Fluvius Limburg	1,71	14,99	0,90	55,45	0,43	749,67	0,1526	13,39
	Fluvius West	2,56	7,05	1,09	80,77	0,60	810,20	0,1526	13,39
WAL	ORES (Brabant Wallon)	3,53	26,27	1,62	107,91	1,17	668,49	0,1526	-
	ORES (Hainaut Gaz)	3,85	25,54	1,88	103,40	1,43	638,07	0,1526	-
	ORES (Luxembourg)	2,89	22,45	1,38	84,29	1,05	508,85	0,1526	-
	ORES (Mouscron)	3,06	22,83	1,56	86,66	1,21	524,84	0,1526	-
	ORES (Namur)	3,75	26,50	1,74	109,38	1,27	678,47	0,1526	-
	TECTEO RESA	3,30	29,21	1,82	103,10	1,61	813,19	0,1526	-

## 3 Taxes et redevances :

	FL	WAL
Cotisation sur l'1 <sup>er</sup> énergie (c€/kWh)	0,1058	0,1058
Droit d'accise spécial (c€/kWh)	0,0572	0,0572
Redevance de raccordement (*)(**) (c€/kWh)	-	0,0075

(\*) TVA non applicable.

(\*\*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075.



## INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. Luminus s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie fournie par Luminus mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, Luminus pourra ajuster les prix de l'énergie conformément à l'article 11 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrit dans ce même article. La TVA sur les prix indiqués et les éventuelles promotions est de 6 %. Si le taux de TVA en vigueur change pendant la durée de votre contrat, alors les prix et les promotions changent également. Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié

prématurément (= dans le courant de la première année à compter de la date de début de la fourniture), le client sera tenu de payer la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau de gaz. Au terme de la première année à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue de gaz par Luminus. La redevance fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement facturées au prix coûtant.



## DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Comfy Gaz est un contrat à durée indéterminée pour les points de fourniture situés en Région flamande ou en Région wallonne.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Comfy Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

## PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle).

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle). Si vous n'avez pas encore de domiciliation, mais décidez d'opter pour ce mode de paiement, vous bénéficiez d'une réduction unique de 20 € (TVA comprise) en cas de paiement à temps et vous ne recevrez pas de factures d'acompte, mais uniquement votre décompte annuel.

Toutes vos factures seront cependant disponibles en ligne via votre Espace Client sur [www.luminus.be](http://www.luminus.be).

Si vous souhaitez quand même recevoir toutes vos factures par la poste, cette réduction n'est pas d'application. Si vous activez votre domiciliation au cours de la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée 1 an après la date de début. Si vous activez votre domiciliation après la première année de fourniture, cette réduction sera attribuée sur votre prochain décompte.

Les réductions pour la domiciliation et la facture numérique ne sont pas cumulables. Si vous êtes client chez nous pour l'électricité et le gaz, cette réduction n'est appliquée qu'une seule fois.

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel).

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Une lettre de rappel est facturée 8 EUR (en Wallonie et dans la Région de Bruxelles-Capitale : 7,50 EUR) et une mise en demeure 15 EUR.

